

Delémont, le 10.11.2020

Communiqué de presse

Pro Natura Jura condamne fermement le braconnage d'un lynx

Pro Natura Jura a appris avec stupeur, effarement et amertume l'abattage d'un jeune lynx femelle, espèce rare et protégée au niveau national et international. Il paraît évident que cet acte particulièrement odieux est un acte vengeur par rapport au récent refus par le peuple suisse et jurassien de la révision de la Loi sur la Chasse soumise en votation en septembre dernier. Il est totalement intolérable que des personnes refusent à ce point-là les résultats de votations populaires et se saisissent d'armes à feu pour se faire justice et cherchent ainsi à marquer symboliquement les esprits.

Au-delà de ce cas, Pro Natura Jura se questionne de plus en plus intensivement sur la chasse, tant dans le Jura qu'ailleurs en Suisse. La votation sur la Loi sur la Chasse a permis d'ouvrir le débat, notamment sur la pratique toujours actuelle de la chasse d'espèces menacées de disparition, y compris dans le Canton du Jura à l'exemple de la Bécasse des bois. Alors que la biodiversité s'effondre, Pro Natura Jura milite pour assurer la survie de toutes les espèces, y compris celles appréciées des adeptes de Saint-Hubert.

De plus, Pro Natura Jura tient à souligner que le Canton du Jura est extrêmement peu doté en ressources humaines pour assurer des tâches de surveillance dans le terrain. Seuls trois garde-faunes sont ainsi assermentés et chargés de contrôler la chasse dans le canton. Ces gardes sont aidés par des gardes-auxiliaires, malheureusement issus du monde de la chasse. De telles relations incestueuses entre contrôlés et contrôleurs laissent penser à raison que certaines affaires sont tues ou sont mises à jour bien trop tard, à l'instar du cas de braconnage d'une cinquantaine de chevreuil découverts en 2006 aux Franches-Montagnes dans lequel baignait un garde-auxiliaire. Pour Pro Natura Jura, il faut une distinction beaucoup plus claire entre chasseurs et autorités de surveillance et s'en remet aux autorités politiques pour proposer un meilleur contrôle.

Finalement, Pro Natura Jura continue de revendiquer l'interdiction de la chasse dans les réserves naturelles et particulièrement celles issues d'association de protection de la nature. Aujourd'hui, il est en effet possible pour les chasseurs de se rendre dans les réserves naturelles et d'y abattre du gibier. Pour Pro Natura Jura, les réserves doivent être au contraire des lieux où les processus sont les plus naturels possibles et où l'être humain n'intervient quasiment pas ou uniquement dans l'optique de la conservation d'espèces. Pro Natura Jura poursuivra donc son engagement pour des réserves naturelles sans chasse.